

Municipalité

de Saint-Edmond-les-Plaines



Où la nature fait bien les choses



Guide des parents

Pour tout savoir sur le fonctionnement du *Camp de jour 2024*

IMPORTANT

À lire et à conserver



BIENVENUE

Chers parents,

Nous désirons tout d'abord vous souhaiter la bienvenue à cette quatrième édition du camp de jour de Saint-Edmond-les-Plaines. Ce document vous fournira des précisions importantes concernant le fonctionnement du camp de jour 2024. N'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité pour tout renseignement supplémentaire.

COORDONNÉES DU CAMP DE JOUR

2

Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines	
Directeur du camp	Rachel Langlais
Administration	Danielle Bernard
Coordonnatrice et animatrice - camp de jour	Léa Ménard
Animatrices - camp de jour	Coralie Fortin Raphaël Lapointe
Coordonnées téléphonique et courriel	
Information générale	418 274-3069 #0 admin@stedmond.ca
Information - camp de jour : Effectif à partir du 24 juin au 23 août 2024	418-274-3069 #8 projets@stedmond.ca

ÉQUIPE D'ANIMATION

Le camp de jour de Saint-Edmond-les-Plaines emploie comme coordonnatrice M^{mes} Léa Ménard, assistée de Coralie Fortin, animatrice et Raphaël Lapointe aide-animateur. Nos animateur.animatrice possèdent une formation en premiers soins (RCR) et une formation en animation, le « DAFA » (Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Notre équipe regroupe des étudiantes aux talents et aux intérêts variés. Votre enfant est donc entre très bonnes mains !

PRÉPARER VOTRE ENFANT AVANT LE CAMP

- Informez votre enfant qu'il ira au camp de jour et qu'il faudra respecter plusieurs règles afin d'assurer sa sécurité et celle de ses amis;
- Prenez le temps de voir avec votre enfant s'il comprend bien le contexte et comment il se sent;
- Soyez rassurant et positif avec votre enfant pour qu'il puisse profiter pleinement de son expérience estivale;
- Informez votre enfant, s'il a déjà vécu des camps de jour, que cette fois-ci les activités seront différentes;
- Révisez les règles d'hygiène avec votre enfant (lavage des mains);
- Préparez la liste du matériel avec lui pour qu'il s'approprie le contenu et qu'il s'habitue à l'utiliser de façon exclusive;
- N'oubliez pas que tous les renseignements contenus dans ce guide sont bons à partager avec votre enfant afin de le familiariser avec le camp de jour.

COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

Vous êtes des partenaires privilégiés dans la réussite de notre camp de jour. Nous tenons à ce que vous soyez informés de ce qui s'y passe. C'est pourquoi nous avons mis sur pied des moyens pour communiquer avec vous.

❖ Communication quotidienne

Lorsque nous devons vous fournir des renseignements importants, un message sur la page Facebook du camp de jour sera fait la journée même par la coordonnatrice du camp de jour. De plus, pour toutes informations qui ne s'avèrent pas urgentes et qui ne nécessitent pas de rencontre nous pourrions déposer une note dans la boîte à lunch de votre enfant.

❖ En cas d'accident et/ou de non-respect du code de vie

Un rapport sera achevé et vous y trouverez l'information relative à l'événement survenu de même que les mesures qui ont été prises. Nous vous demanderons de signer ce rapport une fois que vous en aurez pris connaissance.

❖ Vous souhaitez modifier une information au dossier de votre enfant?

Il est de votre responsabilité de nous aviser de tout changement concernant la fiche médicale de votre enfant. Pour ce faire, veuillez en aviser la coordonnatrice du camp par téléphone.

PRÉSENCES

Un contrôle des présences sera effectué tout au long de l'été et plusieurs fois par jour.

Nous vous demandons de communiquer avec nous par la page Facebook du camp de jour si votre enfant doit quitter plus tôt que l'heure de fin des activités du camp de jour.

ABSENCE : Aucun appel ne sera fait aux parents pour les absences. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre enfant se soit bien rendu sur les lieux du camp de jour.

CODE DE VIE

4

Applicable à l'ensemble des participants, parents et enfants, le code de vie prône les valeurs du respect et de la non-violence dans la parole et dans les gestes. Nous vous demandons de bien vouloir respecter le code de vie suivant :

- **Tolérance zéro à l'intimidation** : il n'existe aucune excuse ou justification pour être violent verbalement ou autrement avec le personnel et les participants, car il existe d'autres moyens de communiquer;
- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel et les lieux (école, parc, locaux, forêt, etc.);
- Toujours ramasser ses déchets et/ou ses effets personnels;
- Être respectueux envers l'adulte et ses pairs;
- Écouter et mettre en application les consignes et les règles des animateurs et du camp de jour;
- Participer activement aux activités et s'amuser;
- Utiliser un langage approprié envers les autres;
- Rester avec son animateur et son groupe;
- S'habiller convenablement pour participer aux activités;
- Être de bonne humeur et souriant.

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de :

- Sacrer ou d'avoir un langage inapproprié;
- Frapper les autres et/ou me battre;
- Me sauver;
- Crier des noms;
- Lancer des objets;
- Être arrogant envers les animateurs;
- Briser du matériel;
- Vandaliser le site et/ou les bâtiments.

Mesures disciplinaires

L'échelle des mesures disciplinaires présentée demeure un guide pour tous les employés du camp de jour de Saint-Edmond-les-Plaines. Chaque intervention sera appliquée en fonction de la nature de la situation et de sa gravité. L'intervention peut donc déroger de l'échelle présentée.

Avis 1 - L'enfant aura un avertissement verbal par l'animateur et recevra un avertissement écrit que le parent devra signer.

Avis 2 - Appel de la coordonnatrice du camp de jour au parent pour reprendre la situation en main. L'enfant sera suspendu une journée du camp de jour.

Avis 3 – Rencontre entre l'enfant, le parent, la coordonnatrice afin de trouver des solutions. L'enfant sera suspendu 3 jours du camp de jour.

Avis 4 – L'enfant se voit expulsé du camp de jour pour tout l'été.

Pour les infractions majeures, telles que : violence physique, bris de matériel, crise de rage ou tout acte compromettant la sécurité des autres, les parents en seront immédiatement avisés par la personne responsable. La sanction sera effective immédiatement et la suspension sera automatiquement appliquée pour la journée du lendemain. Aucune exception ni dérogation ne sera faite quant au choix des jours de suspension.

→ **Aucun remboursement ne sera effectué pour les suspensions et expulsions définitives.**

DEMANDE DE REMBOURSEMENT ET PÉNALITÉ

Les frais d'inscription au camp de jour seront remboursés en totalité moins les frais d'annulation de **25 \$/ enfant** dans le cas d'une annulation plus de deux semaines avant le début du camp de jour. Les frais ne seront pas remboursés dans le cas d'une annulation à moins de deux semaines avant le début du camp de jour ni pour les journées de camp manquées.

Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines remboursera la totalité des frais d'inscription, moins les frais d'annulation de 25 \$. Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'adresse courriel suivante : admin@stedmond.ca.

Une pénalité de 5 \$ par tranche de 15 minutes sera facturée aux parents qui arriveront après la fermeture du camp de jour, soit après 17 h 00.

MÉDICAMENTS

Dans la mesure du possible, il serait préférable que vous administriez vous-même les médicaments à votre enfant. Cependant, si ce dernier doit prendre des médicaments durant les heures du camp de jour, vous devrez remplir un formulaire d'autorisation de prise de médicaments donnant ainsi droit aux animateurs de votre enfant de lui rappeler de prendre ses médicaments.

Ce document précisera aussi l'heure à laquelle le médicament doit être pris ainsi que le dosage. Ce formulaire est disponible au bureau de la coordonnatrice du camp de jour. Par mesure de sécurité, tous les médicaments seront gardés sous clé dans un lieu sûr auquel les enfants n'ont pas accès.

6

Le médicament doit être fourni dans son contenant ORIGINAL, avec la prescription et votre autorisation sans quoi celui-ci ne pourra être administré à votre enfant.

SERVICE DE GARDE DU MIDI

Pour pouvoir se présenter au service de garde du midi, votre enfant doit absolument y être inscrit. Si vous désirez inscrire votre enfant à cette option, veuillez communiquer avec la Municipalité et compléter la section à ce sujet dans la fiche d'inscription du camp de jour.

Notes importantes :

- L'enfant devra apporter un lunch.
- Une liste des aliments à éviter en lien avec les allergies alimentaires vous sera remise avant le début du camp de jour.

PROGRAMMATION

La programmation du camp de jour 2024 sera remise à votre enfant. Toute l'information concernant les activités, les activités spéciales, les journées thématiques et le matériel requis y seront indiqués.

Il est à noter que certaines activités de la programmation peuvent être modifiées, annulées ou écourtées en raison de la température.

GRILLE HORAIRE

Lundi au vendredi	7 h 30 à 9 h	Accueil du matin et présence
	9 h à 10 h	Animation / activité
	10 h à 10 h 30	Collation, hydratation
	10 h 30 à 11 h 45	Animation / activité
	11 h 55 à 12 h	Lavage de mains
	12 h à 13 h	Dîner
	13 h à 14 h 45	Animation/ activité / crème solaire
	14 h 45 à 15 h	Collation, hydratation
	15 h à 16 h	Animation / activité
	16 h à 17 h 00	Départ

Une routine pour le lavage des mains sera appliquée aux moments propices de la journée ; à l'arrivée au camp, au début et à la fin de chaque activité, avant et après l'utilisation de la toilette, avant les collations et les repas, après s'être mouché...

DANS LE SAC À DOS



Voici la liste des articles À IDENTIFIER et à laisser en PERMANENCE au camp de jour :

- Crème solaire (*à appliquer à la maison avant d'arriver au camp de jour, l'enfant est responsable de l'application en après-midi*)
- Bouteille d'eau réutilisable
- Vêtements de rechange
- Maillot de bain et serviette
- Étui avec crayons de couleur (feutre ou bois), crayons de plomb, efface, taille-crayon, ciseaux et colle.
(Notez que tout doit entrer dans un seul étui, c'est le bon moment de réutiliser votre matériel scolaire)

Voici la liste des articles à apporter chaque jour:

- Boîte à lunch
- Idée : le contenant isolant « thermos » est une belle façon d'offrir un lunch chaud à votre enfant.
- **Collations**

Notes importantes :

- AUCUN effet personnel de la maison ne sera permis au camp de jour (jouets, cartes, jeux électroniques, etc.)**
- Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés;
- Communiquez avec la coordonnatrice du camp de jour pour les objets perdus

VÊTEMENTS

Afin que votre enfant puisse profiter au maximum des activités sportives qui sont organisées au camp de jour, nous vous demandons de respecter le code vestimentaire suivant :

- Il est recommandé que les enfants portent des vêtements confortables et adaptés à la température extérieure et aux activités prévues (ex. : bricolage);
- Le port du chapeau ou d'une casquette est fortement recommandé;
- Des souliers fermés ou des sandales de sport qui permettent un bon soutien sont privilégiés. Les sandales de plage de type « gougounes » ou les chaussures à talons sont interdites;
- Les vêtements faisant la promotion de messages violents, discriminatoires et/ou sexistes ne sont pas tolérés au camp de jour.

**Nous vous remercions de votre collaboration et de votre confiance.
Nous vous souhaitons un été des plus agréables !**

De toute l'équipe du camp de jour de Saint-Edmond-les-Plaines

